



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 4 octobre 2018

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

A l'occasion de cette CAPD de rentrée, nous souhaiterions, à notre niveau et par votre intermédiaire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, répondre aux propos du ministre de l'Education nationale, qui a qualifié cette rentrée scolaire de « bonne », au regard des rentrées précédentes.

- Peut-on réellement souhaiter une « bonne rentrée » aux 955 lauréats du Baccalauréat qui sont victimes de Parcours Sup et sans affectations, comme l'a annoncé Mme VIDAL ce 25 septembre, alors que plusieurs dizaines de milliers de places sont encore vacantes, notamment dans les Facs ?
- Peut-on souhaiter une « bonne rentrée » pour tous ces élèves de 2^{nde} qui seront les 1^{ères} victimes de la réforme du Bac qu'il passeront en 2021 ? Un bac « local » ou « maison » qui se substitue au 1^{er} diplôme universitaire, ouvrant la possibilité de s'inscrire dans la filière de son choix.
- Peut-on souhaiter une « bonne rentrée » à tous ces enseignants contractuels qui représentent toujours 20% des personnels de l'Education nationale, servant de variables d'ajustement, au moment où les concours de l'enseignement ne font plus le plein et qui est la résultante d'un choix politique de remplacer le statut par le contrat, comme cela est préconisé dans le CAP 2022 ?
- « Bonne rentrée » également aux milliers de personnels d'Aide à la Direction d'école qui ont été « remerciés » en voyant leur contrat non renouvelé, laissant des directeurs et des équipes sans aide au secrétariat, alourdissant davantage leurs tâches et dégradant encore plus leurs conditions de travail ?
- Peut-on souhaiter une « bonne rentrée » aux élèves qui vont s'entasser dans des classes surchargées, conséquences des fermetures de classes, de la non ouverture d'autres pourtant au-dessus des seuils établis en CTSD afin de permettre le choix politique de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire à moyens constants ?
- « Bonne rentrée » pour ces enseignants de CP et CE1, à qui on impose des évaluations nationales qui, au prétexte de chercher à mieux connaître les besoins des élèves pour améliorer leurs apprentissages visent à évaluer maîtres et écoles ? Pour réellement « améliorer les apprentissages », il suffirait de baisser les effectifs partout, d'augmenter le nombre de remplaçants pour que toutes les absences soient remplacées, rétablir les enseignants et les structures spécialisés pour prendre en charge les difficultés et les handicaps des élèves... autant de moyens qui sont moins que jamais mis en œuvre !
- « Bonne rentrée » pour tous les personnels qui continuent à subir le cadre de la territorialisation de l'école à travers les rythmes scolaires puisque que le cadre national de la semaine des 4 jours pour tous sur 36 semaines n'est pas restauré uniformément sur l'ensemble du territoire, la mise au réseau des écoles sous la tutelle des collèges et des collectivités et la fusion programmée des académies au 1^{er} janvier 2020.
- « Bonne rentrée » pour les enseignants qui subissent depuis l'an passé l'arbitraire le plus complet avec les nouvelles règles d'évaluation et d'avancement liées à PPCR ? Nous l'avons subi de plein

fouet l'an passé avec l'étude des promotions de grade à la Hors classe et à la classe exceptionnelle ; les collègues découvrent avec consternation, en ce début d'année, l'appréciation finale de leur RDV de carrière, qui ne correspondent en rien au bilan de compétences rempli par leur IEN. Ces collègues sont scandalisés par la méthode arbitraire employée par leur hiérarchie pour les classer et « choisir » les 30% qui pourront bénéficier d'une accélération de carrière. Ces collègues contestent légitimement et nous les y encourageons en rédigeant des recours gracieux !

- Peut-on souhaiter enfin une « bonne rentrée » à tous les personnels qui continuent de perdre du pouvoir d'achat avec un salaire bloqué par le gel confirmé du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la limitation et le contrôle des autorisations d'absences, la promesse d'une prime de 1000€ en REP+ qui ne sera pas versée en septembre comme l'avait pourtant annoncé notre Ministre ?

C'est donc dans ce cadre idyllique que notre ministre prétend « bâtir l'école de la confiance » ! Comment les personnels, les élèves et les parents pourraient-ils encore garder confiance alors que les conditions de travail et d'apprentissage sont encore davantage détériorées, alors que le statut de fonctionnaire d'Etat ainsi que les garanties collectives afférentes sont encore attaquées ?

La rentrée 2018 s'achève à peine que M. BLANQUER prépare déjà la suivante en annonçant :

- la suppression de 1800 postes dans l'Education nationale, preuve que cette entreprise de destruction de l'école ne connaîtra aucune pause ;
- la remise en cause des règles du mouvement 2019 avec une seule phase et la fin des affectations à titre provisoire, nouvelle offensive contre nos droits statutaires

Et comme cela ne suffit pas, le gouvernement s'en prend à nos retraites, en annonçant une réforme systémique avec un régime universel par point qui n'a pour but que de baisser significativement le montant des pensions.

Pour FORCE OUVRIERE l'heure est à la mobilisation de l'ensemble des salariés, des chômeurs et des retraités, pour défendre nos statuts, nos garanties collectives et nos retraites.

Les raisons de faire grève ne manquent pas et c'est pourquoi FO appelle à la grève et à manifester le 9 octobre, dans l'unité, public-privé, pour la satisfaction de toutes nos revendications.

Concernant le point principal de l'ordre du jour de cette CAPD, les promotions à la hors classe,

Parce que l'arbitraire entre les collègues doit cesser, le SNUDI FO continue de revendiquer :

- ▶ l'abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et donc l'abandon du PPCR à l'origine de cette dégradation ;
- ▶ un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel concernant les accélérations de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- ▶ l'augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Éducation nationale, ce qui permettrait la promotion de 3500 collègues en plus au niveau national, autant de collègues qui accèderaient à un grade supérieur à la veille de leur départ à la retraite, autant qui verraient leur pension de retraite augmentée ;
- ▶ la possibilité pour tous les PE et ex-instituteurs de pouvoir accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite ;
- ▶ l'étude des recours gracieux des collègues pour la requalification des appréciations des IEN.